

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 07 janvier 2021

Présents:

Madame Caroline GODFRIN, **Bourgmestre - Présidente**
Monsieur Yves PLANCHARD, Monsieur Christian SCHÖLER, Monsieur Philippe LAMBERT, Madame Nathalie LEJEUNE, **Échevins**
Monsieur Jacques BUCHET, Monsieur Marc PONCIN, Monsieur Richard LAMBERT, Monsieur Joseph JADOT, Madame Sylvie THEODORE, ~~Monsieur Eric GELHAY~~, Monsieur Julien FILIPUCCI, Madame Camille MAITREJEAN, Monsieur Lionel LEFEVRE, Monsieur Bérénger GOFFETTE, Monsieur Yves SIMON, Madame Denise DUROY-DEOM, **Conseillers**
Madame Réjane STRUELENS, **Directrice Générale**

Excusés: Monsieur Eric GELHAY, **Conseiller**

1. Présentation candidature d'une nouvelle Conseillère communale et prestation de serment

Vu le décès inopiné de M. GIGOT Jacques, Conseiller communal, issu du groupe politique "Ambition commune";

Considérant l'arrêté en date du 16 novembre 2018 du Gouverneur de la Province de Luxembourg validant les élections communales du 14 octobre 2018;

Considérant que pour le groupe politique "Ambition commune" ayant obtenu 6 sièges et à la suite du décès de M. GIGOT Jacques, le ou la premier(ère) suppléant(e) est appelé(e) à siéger au Conseil communal;

Considérant le courriel en date du 24 décembre 2020 de Mme Godfrin Caroline pour le groupe "Ambition commune" confirmant la candidature de Mme DUROY-DEOM Denise, première suppléante dudit groupe, en tant que Conseillère communale;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vérification des pouvoirs de Mme DUROY-DEOM Denise;

Attendu que la première suppléante, Mme DUROY- DEOM, née à Anlier le 28.04.1952, domiciliée Rue d'Orval, 76 à 6820 Florenville, réunit toujours les conditions d'éligibilité requises prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er et L4142§2 du CDLD et qu'elle ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévus par les articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD;

A l'unanimité,

ARRETE:

Les pouvoirs de Mme DUROY-DEOM pré-qualifiée en tant que Conseillère communale sont validés.

Elle prête le serment suivant: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."

Elle entre directement en fonction et poursuivra le mandat de M. GIGOT Jacques.

Madame Denise DUROY-DEOM entre en séance avant la discussion du point.

2. Avenant au Pacte de majorité - Désignation d'un nouveau Bourgmestre et prestation de serment

Vu l'avenant au Pacte de majorité déposé en date du 22 décembre 2020 au service secrétariat par le groupe politique "Ambition commune" repris au pacte de majorité adopté en séance publique du Conseil communal du 3 décembre 2018;

Vu l'article L1123-2 du CDLD prévoyant qu'un avenant au pacte de majorité puisse être adopté en cours de législature;

Vu le projet d'avenant réceptionné par Mme Struelens Réjane, Directrice générale, en date du 22 décembre 2020, présentant la candidature de Mme GUIOT-GODFRIN Caroline en tant que nouvelle Bourgmestre en remplacement de M.feu GIGOT Jacques, Bourgmestre, décédé inopinément, et signé par l'ensemble des membres du groupe "Ambition commune";

Considérant que Mme GUIOT-GODFRIN Caroline, née à Bastogne le 20.12.1976, domiciliée Rue de Lambermont, 3 à 6820 Muno, réunit toujours les conditions d'éligibilité requises prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er et L4142§2 du CDLD et qu'elle ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévus par les articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD;

Par 10 oui et 6 non,

PROCEDE à l'adoption de l'avenant au pacte de majorité du 3 décembre 2018.

DECLARE que les pouvoirs de Mme GUIOT-GODFRIN, nouvelle Bourgmestre désignée, sont validés.

Monsieur PLANCHARD Yves, premier échevin, faisant fonction de Bourgmestre, invite celle-ci à prêter le serment suivant: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."

Mme GUIOT-GODFRIN est installée dans sa fonction.

3. Prestation de serment du nouveau Président de CPAS en qualité de membre du Collège communal

Vu la délibération de ce jour adoptant l'avenant au pacte de majorité présenté par le groupe politique "Ambition commune" présentant la candidature de M. SIMON Dorian en tant que nouveau Président de CPAS ;

Vu l'article L1123-8 du CDLD;

Considérant que M. SIMON Dorian, né à Arlon le 15.03.1993, domicilié Rue d'Izel, 3 à 6820 Florenville, réunit toujours les conditions d'éligibilité requises prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er et L4142§2 du CDLD et qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévus par les articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD;

Conformément au prescrit de l'article L1126-1 §2 du CDLD, il convient qu'il prête serment, en séance publique, entre les mains de la Bourgmestre Mme GUIOT-GODFRIN;

DECLARE que les pouvoirs du nouveau Président du CPAS M. SIMON Dorian sont validés.

Mme la Bourgmestre invite M. SIMON Dorian à prêter le serment suivant: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge;"

M. SIMON Dorian est installé dans sa fonction.

4. Election de plein droit d'un nouveau Conseiller de CPAS et prestation de serment

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 procédant à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale;

Vu la délibération de ce jour adoptant l'avenant au pacte de majorité présenté par le groupe politique "Ambition commune" présentant la candidature de M. BUCHE Emilien en tant que nouveau Conseiller de CPAS ;

Considérant le PV de recensement des votes lors de l'élection du 14.10.2018 établissant pour le groupe "Ambition commune" l'ordre de suppléance en troisième position de M. Buche Emilien;

Considérant que M. BUCHE Emilien, né à Libramont-Chevigny le 11.08.1993, domicilié Rue Lambermont, 26 à 6820 Muno, remplit toujours les conditions d'électorat fixées à l'article L4121-1 du CDLD;

Vu les articles 7 à 10 et 12 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976;

PROCEDE à l'élection de plein droit de M. BUCHE Emilien, Conseiller de CPAS.

Mme la Bourgmestre invite M. BUCHE Emilien à prêter le serment suivant: " Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge".

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS

Caroline GODFRIN